

Avons-nous combattu sous les *aigles romaines*?

(Voltaire, *les Guébres*, acte I, sc. 1.)

« Le roi de Prusse fit porter devant son régiment l'*aigle romaine éployée* en relief au haut d'un bâton doré. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*)

Et voyant, pour surcroît de douleur et de haine,

Parmi ses étendards porter l'*aigle romaine*. (Racine, *Mithridate*, acte V, sc. 4.)

(L'Académie, page 283 de ses *Observ.*, son *Dict.*, et tous les lexicograph. mod.)

AIGUISER, verbe actif. Rendre aigu, plus pointu, plus tranchant : « *Aiguiser* le fer d'une lance, *aiguiser* un couteau. *Aiguiser* un pieu, un bâton. »
Figurément, il se dit de l'esprit et de quelques passions : « La nécessité *aiguisé* l'esprit. » (L'Académie.) — « Le vice *s'aiguisé* contre la loi, et devient plus fin à mesure qu'elle devient plus ferme. » (Servan.) — « L'autre lionceau, qui n'avait point quitté les déserts, avait souvent *aiguisé* son courage par une cruelle faim. » (Fénelon.)

Raiguiser est un barbarisme.

AIMER. L'Académie (dans les éditions antérieures de son *Dictionnaire*) avait omis quelques acceptions de ce verbe.

Aimer se dit de l'attachement que manifestent les animaux, de la préférence qu'ils donnent à certaines choses : « Les femelles des animaux *aiment* leurs petits. Les chèvres *aiment* les lieux escarpés. Les abeilles *aiment* le thym. « Le papillon *aime* les fleurs. La perdrix *aime* les guérets; la bécassine, les marais. »

Il se dit aussi des plantes, relativement aux choses qui leur paraissent favorables : « Le lierre *aime* l'ormeau. La violette *aime* l'ombre. Le chêne *aime* les forêts. L'olivier *aime* les pays chauds. »

On désigne également par ce mot le rapport d'une chose avec une autre chose qui la favorise, qui est conforme à sa nature : « L'amour *aime* à faire des sacrifices pour l'objet aimé. L'innocente joie *aime* à s'évaporer au grand jour; mais le vice est ami des ténèbres. » (J.-J. Rousseau.)

Quand *aimer* est pris dans un sens absolu, il ne s'emploie qu'en parlant des personnes et du cœur humain, et s'entend ordinairement de l'amitié ou de l'amour : « Il y a heureusement des cœurs faits pour *aimer*. » — « Il n'y a que les gens peu répandus qui sachent *aimer*. » (Voltaire.)

AIR. Substantif masculin. Manière, apparence, extérieur, et généralement tout ce qui regarde le maintien, la contenance, la mine, le port, la grâce et toutes les façons de faire.

Doit-on dire : *cette femme a l'air* BON, GRACIEUX, ou *cette femme a l'air* BONNE, GRACIEUSE? Doit-on dire : *cette robe a l'air* bien FAIT, ou *cette robe a l'air* bien FAITE? Enfin doit-on dire : *cette femme a l'air* GROSSE, BOSSUE, BOITEUSE, ou *cette femme a l'air* GROS, BOSSU, BOITEUX?

Les Grammairiens qui ont traité de cette difficulté, quoique assez d'accord entre eux sur les principes, diffèrent beaucoup sur la manière de la résoudre.

Analysons ce qu'ils ont dit, consultons les écrivains, et après cela nous en déduirons des conséquences qui peut-être satisferont nos lecteurs.

Lévizac est d'avis que quand le sujet de la phrase est un nom de personne, l'adjectif qui suit le mot *air* doit s'accorder en genre et en nombre avec ce substantif; mais il pense que quand le sujet est un nom de chose, l'adjectif doit alors s'accorder avec ce sujet et non avec le mot *air*; ainsi il veut que l'on dise : *Cette femme a l'air* BON, GRACIEUX; et *cette pomme a l'air* BONNE, MURE.

Dans la première phrase, dit-il, le mot *air* est pris pour manière, façon, et généralement tout ce qui regarde le port, la grâce et toutes les façons de faire; dans la seconde, le mot *air* est pris pour apparence, extérieur.

M. Sicard résout autrement la question.

Dans cette expression, dit cet estimable Grammairien : *cette femme a l'air*, on ne peut pas séparer ces deux mots, *a l'air*; ils s'unissent tellement qu'ils ne forment qu'une seule et même idée, qu'on pourrait exprimer par cette autre expression *paraître*; car *avoir l'air* ou *paraître* sont parfaitement synonymes : *avoir l'air* est un verbe neutre ainsi que *paraître*; et de même que l'on dirait : *cette femme paraît bonne, gracieuse*, de même il faut dire : « *Cette femme a l'air* bonne, gracieuse. »

Mais, ajoute M. Sicard, il n'en serait pas de même si, au lieu de dire : *Cette femme a l'air*, on disait *cette femme a un air*; car alors ce serait sur l'*air* bon ou mauvais que se fixerait l'esprit, et *avoir un air* n'est plus un verbe synonyme du verbe *paraître*. En effet, on ne s'occupe pas de la bonté de l'âme que l'*air* annonce, mais de l'*air* seulement qui est bon, au lieu d'être mauvais. Dans le premier cas, le verbe *avoir* ne marque pas la possession, comme dans le second; l'*air* n'est pas une idée à part dont on affirme une qualité particulière : c'est de la femme qu'on entend affirmer la qualité, et c'est son *air* qui annonce la qualité qu'on en affirme.

En conséquence, M. Sicard conclut que, dans ce second cas, on doit dire : « *Cette femme a un air* bon, gracieux. »

M. Lemare pense que pour décider la question, il faut choisir un adjectif qui présente une idée mieux déterminée que celui de *bon*, mot banal dont la signification est très vague, puisqu'on l'emploie pour désigner tout ce qui plaît; il choisit donc l'adjectif *campagnard*, et est d'avis qu'on peut dire d'une femme : « Elle a l'*air* campagnarde, et elle a l'*air* campagnard. »

La première phrase, dit-il, exprime que cette femme a la mine, l'apparence d'être de la campagne, ou campagnarde; et alors on donne à entendre que peut-être, en effet, elle est de la campagne. La seconde phrase peut se dire d'une femme connue pour citadine, fût-elle même du rang le plus distingué, mais qui, sans avoir le costume d'une campagnarde, en a l'attitude, les mœurs, le langage, etc.

Si l'on veut, ajoute M. Lemare, exprimer qu'une femme paraît être bonne, on peut dire : *cette dame a l'air*... BONNE. Cela s'entend fort bien. Mais il n'est pas permis de dire que *cette femme a l'air* BON, pour signifier qu'elle paraît

être *bonne*; car l'*air bon* présente un autre sens, un sens très équivoque. On ne sait trop ce que c'est qu'un *air bon*.

Enfin voici ce qu'en pense Domergue (*Journal de la Langue franç.*, n° 23, octobre 1791, p. 97), ou plutôt voici la règle qu'il propose:

« Toutes les fois que l'adjectif précédé du mot *air* peut raisonnablement qualifier ce mot, il faut le masculin singulier; on dira donc: cette femme a l'*air bon*, *spirituel*, *coquet*, *fripon*, *grand*, parce que ce ne sont pas les qualités intérieures de la femme que l'on considère; autrement on dirait: cette femme est *bonne*, *spirituelle*, *coquette*, etc.; c'est son extérieur que l'on en a vue; la bonté, l'esprit, la coquetterie, la friponnerie, la grandeur se peignent dans les traits, dans la physionomie, dans les manières de la personne dont on parle; le moindre de ses gestes sollicite l'attribution de bonté, d'esprit, de coquetterie, etc.; le mot qui peint cette attribution doit donc être en rapport avec l'extérieur, avec l'*air* qui l'a fait naître.

« Il est si vrai, ajoute Domergue, que *bon*, *spirituel*, *coquet*, etc., ne modifient pas le mot *femme* dans les phrases citées, qu'on peut dire: cette femme a l'*air bon*, et elle est méchante; cette femme a l'*air spirituel*, et elle est stupide. *Méchante* et *stupide* se construisent avec *femme*, parce que vous considérez la femme elle-même; *bon* et *spirituel* se construisent avec *air*, parce que vous n'avez en vue que ce qui est purement extérieur.

« Mais toutes les fois que l'adjectif précédé du mot *air* ne peut pas raisonnablement le qualifier, il faut employer un autre tour qui concilie ce qu'on doit à la pensée et à l'expression, et, dans ce cas, on doit dire: cette femme a l'*air d'être grosse de six mois*; cette robe me paraît bien faite; cette terre me paraît ensemencée. »

Hâtons-nous présentement d'offrir à nos lecteurs les exemples que nous avons pu trouver; ou, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, les exemples que M. Boniface a recueillis dans le 4^e numéro de son *Manuel des amateurs de la langue française*. (2^e année.)

« Ne vous y fiez pas, elle a ma foi les yeux fripons. Je lui trouve l'*air* bien coquet. » (Boileau, *les Héros de Roman*.) — « Je ne suis point d'avis qu'on vous peigne en amazone, vous avez l'*air* trop doux. » (Fontenelle, Lettre XLI.)

Bon Dieu, qu'elle est jolie, et qu'elle a l'*air mignon*!

(Molière, *l'Étourdi*, acte III, sc. 10.)

« Elle a l'*air méchant*, *bon*, *noble*, *distingué*. » (Stanislas.)

« Elle a l'*air* bien *furibond*. » (Voltaire, *l'Écossaise*, acte I, sc. 5.)

Elle avait l'*air timide*, *embarrassé*.

(Voltaire, *l'Enfant prodigue*, acte IV, sc. 7.)

« Les femmes de Java ont l'*air doux*. » (Buffon, *Histoire de l'homme*.)

— « Elle avait l'*air affligé*. » (Marmontel.)

..... Elle a l'*air doux*,

Et semble assez docile. (Colin d'Harleville, *le Vieux célibataire*, III, 10.)

« Accusera-t-on les femmes de Paris d'avoir l'*air gauche* et *embarrassé*? » (J.-J. Rousseau.)

Qu'elle est laide à présent, et qu'elle a l'*air mauvais*!

(Regnard, *Démocrite*, acte IV, sc. 7.)

« Les femmes des Caraïbes ont l'*air* plus *gai*, plus *riant* que les hommes. » (Buffon, *Histoire naturelle de l'homme*, vol. V, p. 189.)

De grâce, dites-moi, parlant sincèrement, Sous l'habit de Vénus avais-je l'*air charmant*?

(Regnard, *les Ménéchmes*, acte I, sc. 3.)

« Cette femme a l'*air conquérant*. » — « Cette fille a l'*air hardi*, l'*air fripon*. » (*Le Dictionnaire de l'Académie*, édit. de 1762 et 1798, aux mots *conquérant*, *hardi*, *fripon*.) — « Cette soupe a l'*air bonne*. » (La Harpe, décision donnée en 1792, à l'occasion d'un pari fait sur cette question.) — « Cette proposition n'a pas l'*air sérieuse*. » (Voltaire, remarque sur les Horaces.) — « Cette robe a l'*air* bien faite. Cette terre a l'*air ensemencée*. » (Fabre.)

De tout ce qu'on vient de lire, il résulte que les grammairiens ne sont pas d'accord sur la manière de résoudre cette difficulté, et que Domergue, dont l'opinion est la plus raisonnable, élude la question au lieu de la décider; mais comme il est constant que l'habitude ou la paresse ne permet presque jamais d'employer le tour que prescrit Domergue en certains cas (*paraître*, *avoir l'air d'être*), et qu'au contraire on se sert journellement dans la conversation, et même dans le discours, de cette locution, *avoir l'air*, cherchons à établir une règle qui décide enfin cette question.

Avoir l'air se dit ou des êtres animés ou des choses.

1^o S'il se dit des êtres animés, ou l'adjectif qui suit le mot *air* exprime une faculté morale, une qualité, une distinction métaphysique; ou bien il exprime une forme, une manière d'être purement physique.

Dans le premier cas, l'adjectif, pouvant toujours raisonnablement qualifier le mot *air*, doit s'accorder avec ce substantif: « Cette dame a l'*air bon*, a l'*air grand* » (un air de dignité, une physionomie noble). — « Elle a l'*air léger* et *distrain*. » — « L'*air petit* et *mesquin* dans tout ce qu'elle fait. » — « L'*air haut* » (altier). — « L'*air poli* et *prévenant*. » — « L'*air dur* et *méchant*. »

Dans le second, une qualité physique ne pouvant jamais être attribuée au mot *air*, l'adjectif s'accorde avec le nom de la personne ou de l'animal, et non avec le mot *air*: « Cette dame a l'*air* bien faite, a l'*air grande* » (paraît d'une haute taille). — « Cette demoiselle a l'*air légère* et faite pour la danse. » — « Elle a l'*air* bien petite pour son âge. »

2^o Quand *avoir l'air* est employé en parlant des choses, point de difficulté: l'adjectif alors ne peut s'accorder avec le mot *air*, parce qu'un être inanimé ne peut avoir que des qualifications physiques; ainsi l'on dira: « Cette pyramide a l'*air haute* » (élevée). — « Cette table de marbre a l'*air polie* et bien travaillée. » — « Cette plume a l'*air dure* et mal fendue. » —

« Cette maison a l'air solidement *construite*. » — « Cette boule a l'air bien *ronde*. »

Si l'on trouve dans les ouvrages des meilleurs écrivains des exemples où le mot *air* donne le genre à l'adjectif, bien que cet adjectif ait rapport à un nom de chose, c'est souvent un raffinement d'élégance et de délicatesse par lequel l'auteur semble donner de la vie à des objets privés de sentiment, afin de rendre son discours plus vif et plus animé, et de donner à son idée plus de grâce ou d'énergie.

C'est dans cette intention sans doute que J.-J. Rousseau (*Émile*) a dit : « La tuile a l'air plus propre et plus *gai* que le chaume. »

Et Fénelon (Fable XXV^e), en parlant des statues : « En voilà une qui a l'air bien *grossier*. »

Mais ce sont des exceptions sur l'emploi desquelles il n'appartient qu'au goût et à l'oreille de décider.

—L'Académie, en 1835, décide que la locution *avoir l'air*, immédiatement suivie d'un adjectif, admet une double syntaxe, selon les vues de l'esprit : « si cet adjectif se rapporte au sujet de la proposition, il doit s'accorder avec ce sujet; s'il se rapporte seulement au mot *air*, il doit être mis au masculin. » Ainsi donc *avoir l'air* est une expression absolue, une sorte de verbe neutre synonyme de *sembler*, *paraître*, ou plutôt c'est une phrase qui s'emploie souvent d'une manière elliptique, pour *avoir l'air d'être*. Ici, comme toujours, le style doit obéir à la pensée. On dira donc, avec l'Académie : « Cette femme a l'air chagrin, l'air prévenant, l'air railleur, etc., » ou « elle a l'air contente, toute troublée, fort embarrassée, etc. » C'est au goût de choisir. A. L.

Voici une autre difficulté :

Le président Hénault a dit : « Cela a bien *de l'air* d'une chimère. »

Et Racine (Lettre XIX à son fils) : « Vous ne devez pas trouver étrange que, vous aimant comme je fais, je sois si facile à m'alarmer sur toutes les choses qui ont *de l'air* d'une faute. »

Mais Féraud fait observer, à l'occasion de ces deux phrases, que ce *de* est inutile et contre l'usage; en effet, ce n'est que quand on parle de la ressemblance qui existe entre les traits du visage de deux personnes, que le *de* s'emploie avant le mot *air* : « Il ont bien *de l'air* l'un de l'autre. » — « Ils ont beaucoup *d'air* l'un de l'autre. »

AJOUTER. Voyez JOINDRE.

ALGER. Girard, Demandre, Lévizac et Lemare, le *Dictionnaire des Rimes* de Richelet, de Philippon de la M., de Boiste, de Luneau et de Rolland disent que le *r* du mot *Alger* doit se faire entendre. Ces autorités sont imposantes, principalement les dictionnaires de rimes; cependant nous ne devons pas taire qu'à Paris un nombre infini de personnes prononcent présentement *Alger* sans faire sentir le *r*.

— Ce mot, devenu aujourd'hui un nom tout français, a perdu la trace de

son origine étrangère, et ne sonne plus autrement que le mot *berger*; c'est la prononciation partout adoptée. A. L.

AMANT, E. L'Académie donne de ce mot une définition qui n'est pas exacte. C'est, dit-elle, celui ou celle qui a de l'amour pour une personne de l'autre sexe. D'après cette définition, un homme qui, en voyant passer une femme d'un rang très élevé, concevrait de l'amour pour elle, pourrait donc être appelé l'*amant* de cette femme, sans même lui avoir parlé; cela serait vraiment contraire à toute raison. La définition que donne de ce mot Laveaux nous semble infiniment préférable; *amant*, d'après ce grammairien, se dit d'un homme qui, ayant de l'amour pour une personne du sexe, ou désirant seulement de s'en faire aimer, a déclaré ses sentiments, n'a pas été rebuté et est aimé.

Nous croyons encore nécessaire de faire observer que le mot *amant*, *amante* se prend aussi adjectivement dans le style noble, soit en vers, soit en prose :

Non, ce n'est pas des rois l'orgueilleux apanage,
Ni l'or, ni la victoire, *amante* du carnage,
Que les fils d'Apollon s'empressent d'obtenir. (Lebrun, Ode 24, livre 1.)

Il connaît Cythérée, et ne la confond pas
Avec ces déités, *amantes* des combats. (Aignan, trad. de *l'Iliade*, livre V.)

AMAS. Ce mot s'emploie au figuré, et même il entre sans difficulté dans la haute poésie, surtout quand il est relevé par une épithète. En ce sens on le dit d'un assemblage de choses inutiles, superflues, ou même nuisibles et dangereuses :

« Il trouve en soi-même un *amas* de misères inévitables. » (Pascal.) — « La justice gémit sous un *amas* de liens et de formalités. » (Fléchier.) — « Tout cet *amas* de gloire ne sera plus à la fin qu'un monceau de boue. » (Massillon.) — « Nos premiers historiens adoptèrent sans examen cet *amas* confus de vérités et d'erreurs. » (Barthélemy.)

Un long *amas* d'honneurs rend Thésée excusable.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 1.)

Ce long *amas* d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous. (Boileau, Satire V.)

... Où se garde caché
Ce formidable *amas* de lances et d'épées. (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 7.)

AMNISTIE, ARMISTICE. Ces deux mots ne doivent être confondus ni quant au sens, ni quant au genre.

Amnistie est un substantif féminin qui se dit du pardon que le souverain accorde à ses sujets, principalement pour crime de rébellion ou de désertion;

Et *Armistice*, un substantif masculin qui signifie suspension d'armes pour un petit espace de temps.

Dans l'édition de 1762, l'Académie avait indiqué le mot *armistice* comme étant du féminin; quelques écrivains l'avaient employé ainsi; et entre autres Voltaire, dans son *Histoire de l'empire de Russie*, chap. II, avait dit : « Le

« comte de Steinboch demanda *une armistice*, jugeant que Stanislas allait abdiquer. »

Mais l'Académie, dans ses dernières éditions, a mis ce mot au nombre de ceux qui sont masculins; et Trévoux, Richelet, Wailly, Féraud, Gattel. Laveaux, Boiste et Noël ont sanctionné cette dernière décision. avec d'autant plus de raison, que ce mot est tiré du mot *armistitium*, qui est neutre, et que ces sortes de mots sont ordinairement masculins en français.

AMUSEMENT. L'Académie ne parle pas de ce mot dans le sens que lui ont donné plusieurs de nos bons écrivains :

Lesbos même conquise, etc.
De toute autre valeur éternels monuments,
Ne sont d'Achille oisif que les amusements. (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)
Le lecteur sage fuit un vain amusement. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)
Leur esprit toutefois se plait dans son tourment
Et se fait de sa peine un noble amusement. (Le même, *Épître XI*.)
Ces pompeux bâtiments
Du loisir d'un héros nobles amusements. (Le même, *Épître I*.)

AN, ANNÉE. *An* est masculin; *année* est féminin.

An est un élément déterminé du temps; il est dans la durée ce que le point est dans l'étendue. Aussi emploie-t-on le mot *an* pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée: comme on considère le point sans étendue, on envisage l'*an* sans attention à sa durée.

Mais l'*année* est envisagée comme étant elle-même une durée déterminée et divisible en ses parties: l'année a douze mois, 365 jours; l'année a quatre saisons. De là vient qu'on qualifie l'*année* par les événements qui en ont rempli la durée.

An et *année* se disent également d'un espace de temps composé de douze mois; mais par le mot *an* on considère cet espace comme un tout indivisible, abstraction faite de la durée et de tout ce qui peut y avoir rapport; ou bien encore comme une durée simple, abstraction faite des rapports qu'elle a, ou qu'elle peut avoir avec des effets, des événements, des résultats. — Le mot *année* au contraire exprime la durée de douze mois, relativement aux effets, aux événements qui sont joints ou peuvent être joints à cette durée, et dont cette durée est ou peut être la cause ou l'occasion.

Je puis dire l'*an passé* ou l'*année passée*; dans le premier cas, je considère les douze mois comme un point, comme un tout indivisible; dans le second, je les considère sous un point de vue de durée susceptible de produire tel ou tel effet. « L'*an* passé on craignait la guerre; » il n'y a dans cette expression aucune idée de durée; la crainte de la guerre existait à cette époque. « L'*année* passée on a fait marcher sans cesse des troupes de province « en province. » Ici on voit la durée, car ce mouvement successif de troupes n'a pu se faire que dans une durée de temps divisible. « L'*année* dernière a « été fertile, abondante; » ici on voit la durée présentée sous le rapport des effets qu'elle a produits.

On dit: « Il y a deux *ans* que je vis dans cette attente; » et non pas: « Il y a deux *années* que je vis dans cette attente, » parce que dans cette phrase, on exprime à la vérité une durée, mais une durée simple qui n'a aucun rapport à un effet, qui n'est susceptible d'aucune qualification. Si l'on voulait exprimer une durée susceptible d'effets, on dirait, par exemple: « J'ai reçu aujourd'hui une *année* de mon revenu. » C'est une durée productive.

Une preuve évidente que le mot *an* n'exprime qu'une durée simple, et fait abstraction de toute qualité de cette durée, c'est que ce mot se place ordinairement dans les dates avec les nombres et qu'il ne prend jamais de qualificatifs proprement dits; on ne dit pas un *bon an*, un *mauvais an*, un *bel an*, un *an d'abondance*, un *an de disette*, un *an fertile*, mais une *bonne année*, une *mauvaise année*, une *belle année*, une *année d'abondance*, une *année de disette*, une *année fertile*. On dit: « Cet ouvrage parut, pour la « première fois, en l'*an* 1812. » — « Une *année* heureuse est celle que l'on « passe sans ennui et sans infirmité. »

On dit *vingt ans de guerre*, si l'on veut seulement indiquer la durée de la guerre; mais on dira *vingt années de guerre*, pour faire sentir les effets produits par la durée de la guerre.

Voltaire a dit dans son *Siècle de Louis XIV*: « Pendant neuf cents années, notre génie a presque toujours été rétréci sous un gouvernement gothique; » il a dû se servir du mot *année*, parce que dans cette phrase il s'agit d'une durée qui a produit un effet, qui a rétréci le génie de la nation.

Ce n'est que par une licence poétique que Racine a pu dire :

Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'*ans* sans gloire.
Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire. (*Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

Ce ne sont pas les *ans* qui ont de la gloire, ou qui en sont privés, ce sont les *années*.

Et La Fontaine:

« Je suis sourd; les *ans* en sont la cause. »

Les *ans* ne sont la cause de rien, ils ne présentent qu'une durée simple, sans énergie et sans effet. (Beauzée, *Encyclopédie méthodique*, au mot *an*, et Laveaux, son *Dictionnaire des difficultés*.)

ANGORA, substantif masculin et adjectif des deux genres. On appelle ainsi des lapins, des chèvres, des chats, des boucs qui diffèrent des nôtres par le poil, qu'ils ont très long et très fourni; ces animaux portent le nom d'*angora*, parce qu'ils proviennent d'une ancienne ville de l'Asie Mineure, dans la Natolie, appelée *Angora* ou *Angoury*. Ainsi il faut dire: Un *chat*, une *chèvre angora*, ou tout simplement: un *angora*, des *angoras*.

Nos dames, au lieu de dire *angora*, disent *angola*, apparemment parce que ce nom est plus doux à prononcer; mais *Angola* est un grand pays de la Basse-Éthiopie, sur la côte occidentale de l'Afrique, où l'on ne voit ni chats, ni chèvres, ni lapins à poils soyeux, etc. (Buffon, *Histoire naturelle*

du chat. — *Le Dictionnaire de Trévoux*, ceux de Boiste, de M. Laveaux et de Philippon de la Madeleine. p. 46.)

ANIMAUX. Les mots qui expriment le cri des animaux et leurs parties communes sont essentiels à connaître, puisque l'impropriété des mots contribue à rendre le style obscur.

CRI DES ANIMAUX.

— Beaucoup de verbes cités dans ce tableau ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Plusieurs même ont été forgés par l'abbé de Marolles, dans sa traduction de *la Philomèle* de Juveninus; ce sont des onomatopées transportées du latin dans notre langue. Nous indiquerons en caractère italique tous les mots que l'Académie ne donne pas ou n'a point admis dans ce sens; et nous mettrons entre parenthèses la plupart des expressions latines employées par Juveninus. A. L.

L'abeille bourdonne (— bombilat).	La cigale craquette, <i>frissonne</i> (— frissonne).
L'aigle, l'agami <i>trompette</i> (— clangit).	tinnit).
L'alouette grisolle, <i>tirelire</i> (— mitilat).	La cigogne <i>claque</i> , craquette (— gloc-
L'âne braie (— oncat, rudit).	torat).
L'âne sauvage <i>brame</i> (— mugilat).	Le cochon grogne (— grunnit).
La belette <i>belotte</i> (— drindit).	La colombe gémit.
Le belier <i>blattère</i> (— blatterat).	Le coq <i>coqueline</i> (— cucurrit).
Le bœuf beugle, mugit (— mugit).	Le corbeau croasse* (— crocitat).
Le bourdon bourdonne.	Le crapaud coasse (— coaxat).
Le bouc <i>mouette</i> (— miccit).	Le crocodile <i>lamente</i> .
La brebis bêle (— balat).	Le courlis siffle.
Le buffle <i>souffle</i> , beugle.	Le dindon glougloute, glouglotte.
Le butor <i>bouffe</i> (— butit).	L'éléphant <i>barète</i> , <i>barronne</i> (— barrit).
La caille <i>carcaille</i> , <i>margotte</i> .	L'épervier <i>glapit</i> , <i>piaille</i> (— pipat).
Le canard <i>nasille</i> (— tetrinit).	L'étourneau <i>pisote</i> (— pusitat).
Le cerf brame (— clocitat).	Le faon <i>râle</i> .
Le chat	La fauvette <i>fredonne</i> .
Les chats sauvages } miaulent	Le geai <i>cajole</i> (— fringulit).
La chauve-souris <i>grince</i> (— stridit).	La grenouille coasse*.
Le cheval hennit (— hinnit).	Le grillon <i>grésillonne</i> (— grillat).
Le chien aboie (— latrat).	La grive gringotte (— truculat).
Les petits chiens glapissent, jappent (— glaucitant).	La grue <i>craque</i> , <i>gruine</i> (— gruit).
La chouette <i>hue</i> (— cucubat).	Le guespier gazouille.
	Le hanneton bourdonne.

* Voyez, lettre C, les mots *croasser* et *coasser*.

Le hibou <i>hue</i> (— bubulat).	La perdrix <i>cacabe</i> (— caccabat).
L'hirondelle gazouille (— trissat).	Le perroquet cause, jase.
La buppe <i>pupule</i> .	La pie jacasse, <i>jasarde</i> .
Le jars <i>jargonne</i> (— graccitat).	Le pigeon roucoule.
Le lapin <i>glapit</i> .	Le pinson <i>frigotte</i> .
Le léopard <i>miaule</i> (— felit).	La poule glousse (— gracillat).
La linotte gazouille.	Les petits poulets piaulent.
Le lion rugit.	Le ramier gémit.
Le loriot siffle.	Le rat <i>ravit</i> (— mintrit).
Le loup hurle (— ululat).	Le renard glapit (— gannit).
Le mangous <i>coasse</i> .	Le roitelet gazouille (— zinzilulat).
Le merle siffle (— tinnit).	Le rossignol gringotte.
La mésange <i>tilinne</i> (— tintinulat).	Le sanglier <i>nasille</i> , <i>grommelle</i> (—
Le milan <i>huit</i> (— lipit).	frendet).
Le moineau <i>pépie</i> (— pipit).	Le serpent siffle (— sibilat).
La mouche bourdonne.	La souris <i>chicotte</i> (— desticat).
Le mouton bêle.	Le taureau mugit.
L'oie siffle.	Le tigre <i>rauque</i> , <i>rognonne</i> (— rau-
L'once <i>frémit</i> .	cat).
L'orfraie hurle.	La tourterelle gémit, roucoule.
L'ours <i>grommelle</i> (— uncat).	La truie grogne.
Le paon <i>braille</i> , <i>criaille</i> (— pululat).	La vache mugit.

(*Le Dictionnaire de l'Académie*, celui de Trévoux, les œuvres de Buffon, l'abbé de Marolles, traduction de *la Philomèle*, et le *Gradus* français, lettre C.)

— On pourrait augmenter cette liste; mais il y a trop d'incertitude dans ces diverses expressions, pour qu'on y attache beaucoup d'importance. Nous laisserons donc de côté l'autruche, la buse (— *butit*), le colibri, le coucou (— *cuculat*), le cygne (— *drensat*), le lièvre (— *vagit*), le loup-cervier (— *hircando frémit*), la panthère (— *caurit*), le vautour (— *pulpat*), etc. A. L.

PARTIES DES ANIMAUX.

On dit, d'après l'Académie et Trévoux, le *piéd* d'un cheval, d'un bœuf, d'un veau, d'un cerf, d'un chameau, d'un éléphant, d'un élan, d'un mouton, d'un cochon, d'une chèvre, etc.; et, d'après Buffon, d'un écureuil, d'une grenouille, d'un crapaud. En général *piéd* se dit en parlant des animaux chez lesquels cette partie est de corne*. On dit également, d'après

* M. Collin d'Ambly fait observer que si l'on se sert du mot *piéd*, ce n'est pas parce que cette partie est de corne, mais parce qu'elle sert de soutien; et que si l'on dit la *patte* d'un chien, d'un lièvre, d'un oiseau, etc., c'est parce que ces animaux se servent de leurs pattes, non seulement pour se soutenir, mais encore comme nous nous servons de nos mains pour prendre, pour accrocher.

L'Académie et Trévoux, la *patte* d'un *chien*, d'un *chat*, d'un *lièvre*, d'un *lapin*, d'un *loup*, d'un *lion*, d'un *ours*, d'un *singe*, d'un *rat*, etc.; et, d'après Buffon, d'une *grenouille*, d'un *crapaud*. — On se sert aussi du mot *patte* en parlant de *tous les oiseaux*, hormis des oiseaux de proie, et, en général, des animaux chez lesquels cette partie n'est pas de corne.

— On dit cependant *petits pieds* pour désigner les petits oiseaux d'un goût délicat. A. L.

On dit : la *bouche* d'un *cheval*, d'un *chameau*, d'un *âne*, d'un *mulet*, d'un *bœuf*, d'un *éléphant*, etc., et en général en parlant des bêtes de somme et de voiture.

On se sert du mot *gueule* en parlant des *poissons*, des *reptiles*, et de la plupart des quadrupèdes : la *gueule* d'un *brochet*, d'un *crocodile*, d'une *carpe*, d'une *truite*, d'un *serpent*, d'une *vipère*, d'un *lézard*, d'un *lion*, d'un *tigre*, d'un *chien*, d'un *loup*, d'un *chat*, etc.

L'Académie dit aussi la *bouche* d'un *saumon*, d'une *carpe*, d'une *grenouille*. Mais le mot *gueule* s'applique plus particulièrement aux *carnivores*; il exprime plutôt la voracité sanguinaire que le mot *bouche*. Pour les volatiles on fait usage du mot *bec*.

Quand on parle de cette partie qui comprend la gueule et le nez, on dit : le *groin* d'un *cochon*; le *museau* d'un *chien*, d'un *renard*, d'une *belette*, d'une *grenouille*; le *muffle* d'un *cerf*, d'un *taureau*, d'un *bœuf*, et de certaines bêtes féroces, comme le *lion*, le *tigre*, le *léopard*.

On donne le nom de *défenses* ou *broches* aux deux grosses dents crochues ou affilées qui sortent de la gueule du *sanglier*.

On dit la *tête* d'un *lion*, d'un *cheval*, d'un *mouton*, d'un *oiseau*, d'un *poisson*, d'une *mouche*, d'un *serpent*.

Mais on donne aussi à la tête de quelques animaux le nom de *hure*, et l'on dit : la *hure* d'un *sanglier*, d'un *brochet*, d'un *saumon*, d'un *loup*, etc.

Le grand bois que le cerf porte sur le devant de sa tête, et qu'il met bas tous les ans, vers le mois d'avril, s'appelle *tête* ou *bois*.

Enfin on se sert, en général, du mot *arête* pour les poissons. Mais en parlant de la *baleine*, de la *sèche*, on dit : *os de sèche*, *os de baleine*.

ANNONCER. D'après ce qu'on lit dans quelques dictionnaires, il semblerait qu'il n'y a que les personnes qui puissent *annoncer*.

Cependant on dit : « C'était l'aurore qui *annonçait* le jour. » — « C'est un *astre* nouveau et malfaisant qui *n'annonce* que des calamités à la terre. » — « La clémence et la majesté peintes sur le front de cet auguste enfant nous *annoncent* déjà la félicité de nos peuples. » (Massillon.)

Combien d'avant-coureurs *annoncent* la ruine.

(L. Racine, poème de la Religion, chant IV.)

Quel est donc ce grand mal que leur courroux *annonce*.

(Racine, les Frères ennemis, acte II, sc. 2.)

Dans chacune de ces phrases, *annoncer* veut dire : être le précurseur, le présage, le symptôme.

Ce verbe s'emploie très bien avec le pronom personnel : « Mahomet *s'est annoncé* lui-même sans aucun témoignage précédent. » (Boss.) — « Les sciences *s'annoncent* tous les jours par de nouvelles lumières, et les arts par de nouveaux progrès. » (Barthél.) — « La bienfaisance *s'annonce* par le sentiment qui nous intéresse aux malheureux. » (Le même.)

ANOBLIR, ENNOBLIR. On confond souvent ces deux verbes.

Annoblir ne se dit que des personnes; il signifie conférer la noblesse, donner à quelqu'un le titre et la qualité de noble. On ne peut l'employer que dans ce sens, dit l'Académie dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, au mot *ennoblir* : « Cette femme fut *annoblie* sous Henri IV. » — « Il n'y a que le roi qui puisse *annoblir*. » — « Le titre de haut et puissant seigneur a été pris par des *annoblis*, par des roturiers qui avaient acheté chèrement des offices. » (Voltaire, *Histoire de l'empire de Russie*, 1717.)

Ennobler signifie donner de l'éclat, de la considération, de l'importance à une chose; on ne le dit pas des personnes : « Les sciences, les beaux-arts *ennoblissent* une langue. » (L'Académie) — « Pour *ennoblir* l'art du poète dramatique, on lui donne pour objet d'instruire aussi bien que de plaire. » (Corneille.) — « Le plus digne objet de la littérature, le seul même qui l'*ennoblit*, c'est son utilité morale. » (Marmontel, *Essai sur les Romains*.)

..... Raphaël n'a jamais

Entendu l'art d'embellir un palais.

C'est moi (le Goût) qui sais *ennoblir* la nature.

(Voltaire, le Temple du Goût.)

Le Parnasse français, *ennobli* par ta veine,
Contre tous ces complots saura te maintenir.

(Boileau, parlant de Racine, Épître VII.)

La Touche remarque que l'Académie (en 1730) n'avait admis que le mot *ennoblir*, qu'elle expliquait par *rendre plus noble, plus illustre*; mais cela ne signifiait, ni ne signifie *faire noble, donner des lettres de noblesse* *.

— L'Académie, en 1835, dit que le verbe *ennoblir* s'applique aux personnes et aux choses, et elle donne pour exemple : « Ces sentiments *vous ennoblissent* à mes yeux. » On l'emploie aussi avec le pronom personnel : « Dans ces contemplations, l'âme s'épure et *s'ennoblit*. » (Académie.) A. L.

ANTIQUÉ. L'Académie, Trévoux, Féraud, Gattel, etc., etc., sont d'avis que l'on peut, dans le style badin, se servir du mot *antique*, en parlant des personnes avancées en âge; et, fort de ces autorités, nous avons cité ces deux phrases : *Homme antique*. — *Femme antique*. Mais M. Laveaux trouve que si l'on parle ainsi, ce ne peut être que dans quelques coteries de jeunes gens mal élevés : quand on dit qu'un *homme*, qu'une *femme* a l'*air antique*, on

* Domergue, dans son *Journal de la langue française*, voudrait que l'on dit toujours *ennoblir*, soit au propre, soit au figuré. Son opinion est fondée sur ce que la métaphore n'a jamais changé l'orthographe d'un mot; quoi qu'il en soit, la distinction établie par l'Académie a été consacrée par l'usage des écrivains.

ne veut pas, selon lui, dire qu'ils ont l'air vieux, mais qu'ils ont des manières, des habillements dont la mode est passée depuis bien longtemps; une femme peut ne pas être vieille et avoir l'air antique. Cette critique de M. Laveaux est bien sévère. Il nous semble que beaucoup d'expressions que l'on rejette dans le style élevé peuvent très bien être admises dans le style comique, surtout lorsque ces expressions ont le sel de la bonne plaisanterie.

Gresset ne s'est point fait scrupule de dire :

Très rarement les *antiques* discrètes
Logeaient l'oiseau. (Vert-Vert, chant I.)

et personne, que nous sachions, ne s'est avisé de critiquer l'expression d'*antique* appliquée à une mère visitandine.

Il y a plus, c'est qu'on lit dans Boileau :

Laissons hurler là-bas tous ces damnés *antiques*. (Satire XII.)
Je veux que la valeur de ses aïeux *antiques*
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques. (Satire V.)

Et dans Voltaire :

Heureux Helvétiens,
Nos *antiques* amis et nos concitoyens. (La Bataille de Fontenoi.)

et après de semblables autorités, nous croyons que l'on peut, sans aucun scrupule, faire usage dans le style comique, et quelquefois dans le style élevé, du mot *antique*, en parlant des personnes. Du reste, M. Laveaux a dit lui-même, au mot *impardonnable* : « L'*antique* Vaugelas a jugé trop légèrement, etc., etc. » Et l'Académie : « Cet homme est un peu *antique*. »

AOÛT. Il y a longtemps qu'on s'occupe de corriger la mauvaise prononciation de ce mot, puisque, du temps de Ménage, le président de Bellière avouait qu'il croyait entendre des chats miauler toutes les fois que les procureurs disaient à l'audience la *mi-a-ouït*. Il était impossible d'attacher plus de ridicule à cette étrange prononciation, et cependant on n'en est pas encore corrigé.

En vain Boileau l'a rectifiée par ces vers (Satire III) :

Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins, pour moi, deviennent vins de Brie
Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
Et qu'à peine au mois d'*ouït* on mange des pois verts.

on s'obstine toujours à dire *a-ouït*. D'où peut venir cette erreur, contre laquelle les meilleures raisons semblent échouer? C'est sûrement, dit M. Boniface, dans son *Manuel*, page 318, parce que l'orthographe de ce mot présente un *a*, qui cependant doit être nul dans la prononciation, comme il l'est dans celle des mots *aoriste*, *taon*, *aoûteron* (moissonneur), *la Saône*.

— La prononciation irrégulière de ce mot vient justement de ce qu'il n'y a pas de bonnes raisons pour la corriger; car si l'Académie décide que *août* se prononcera *ouït*, elle dit aussi que l'*a* doit se prononcer dans *aoûter* : « Ci-trouille *a-ouïtée*. » Remarquons encore que la contraction est dure et fait amphibologie. Si je dis *ouït va commencer*, *ouït sera un beau mois*, je serai difficilement entendu. Voilà les motifs plausibles qui font qu'on s'obstine à

prononcer ce mot en deux syllabes. Mais enfin c'est une faute, la chose est aujourd'hui décidée. A. L.

Peut-être alors faudrait-il suivre le conseil de Wailly, qui voudrait que l'on écrivît *ouït* au lieu d'*août*, ainsi que La Fontaine l'a fait dans sa fable de *la Cigale et la Fourmi* :

Je vous païrai, lui dit-elle,
Avant l'*ouït*, foi d'animal,
Intérêt et principal.

et dans celle du *Laboureur et ses Enfants* :

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*ouït*.

Quoi qu'il en soit de cette suppression, nous devons faire remarquer que l'usage ne l'a pas encore sanctionnée.

APOSTAT. Ce mot se prend au figuré dans le sens de déserteur, transfuge de; mais alors il est déterminé par un complément :

. . . Qu'on m'ose prôner des sophistes pesants,
Apostats effrontés du goût et du bon sens;
Alors, certes, alors ma colère s'allume. (Gilbert.)

APPLAUDIR. Ce verbe s'emploie tantôt à l'actif, tantôt au neutre. *Applaudir une chose, une personne*, c'est témoigner par des battements de mains, par des cris, que l'on approuve une chose, qu'on la trouve bien faite, bien exécutée, et que l'on félicite celui qui l'a faite ou exécutée.

Tel vous semble *applaudir*, qui vous raille et vous joue.
(Boileau, *l'Art poétique*, chant I.)

Le public dédaigneux hait ce vain artifice,
Il siffle la coquette, il *applaudit* l'actrice. (Dorat, *la Déclamation*, chant I.)

« Il a fait une harangue que tout le monde a *applaudie*. » (L'Académie.)

Tout le peuple à grands cris *applaudit* sa victoire.
(Saurin, *Spartacus*, acte II, sc. 1.)

Son armée à grands cris *applaudit* son courage.
(Delille, traduction de *l'Énéide*, liv. X.)

Applaudir une chose, une personne, se dit aussi pour exprimer une vive approbation que l'on donne à une personne ou à une chose : « Je vous applau-dis beaucoup de vous être conduit ainsi. » (L'Académie.) — « Dès que le faux, le mauvais et l'indécent sont applaudis dans les ouvrages d'esprit, ils le sont bientôt dans les mœurs publiques. » (Massillon.)

Applaudir à une chose, c'est témoigner qu'on la trouve bonne, belle, juste, raisonnable, digne d'éloges; c'est témoigner qu'on l'approuve : « Quels fléaux pour les grands, que ces hommes nés pour applaudir à leurs passions. » (Massillon.) — « Il est bon d'applaudir à un acte de vertu, de dévoement, de grandeur d'âme. »

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, *applaudisse* à l'inceste. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Applaudir à une personne, c'est la féliciter des moyens qu'elle a choisis